



**Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
Décision n°DP-2023-4

Service Habitat

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE "ACTION COEUR DE VILLE" ENTRE ACTION LOGEMENT, ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LA COMMUNE D'ANNONAY

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu la convention en date du 23 décembre 2019 entre Annonay Rhône Agglo, la ville d'Annonay et Action Logement en vue de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre d'habitat rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par les collectivités,

Vu le soutien d'Action Logement, partenaire et signataire de la convention « Action Cœur de Ville » d'Annonay, en vue d'améliorer la rénovation de l'habitat du centre-ville d'Annonay en accompagnant et finançant la réhabilitation d'immeubles de logement stratégiques pour créer une offre locative attractive adaptée aux besoins des salariés,

Vu les financements d'Action Logement de 2020 à 2022, pour la réalisation de 10 projets, représentant 133 logements, pour un montant cumulé de 7 807 503 € de financement : 4 395 445 € en subvention et 3 412 058 € en prêt :

| Adresse | Bailleur | opération | | nbr de logts | montant du financement Action Logement Services | | | |
|----------------------------------|--------------------|----------------------------|-------------|--------------|---|-----------------|-------------|--------|
| | | | | | Total | dont subvention | dont prêt | % subv |
| 1 rue du petit collège | Mme Roche | Acquisition - amélioration | Parc privé | 4 | 212 400 € | 63 720 € | 148 680 € | 30% |
| 15 rue des Fontaines | Habitat Dauphinois | Construction neuve | Parc social | 16 | 1 058 800 € | 211 760 € | 847 040 € | 20% |
| rue Bechetoille / Champs de Mars | Alliade Habitat | Acquisition - amélioration | Parc social | 40 | 1 505 517 € | 903 311 € | 602 206 € | 60% |
| 1 rue Montgolfier | Alliade Habitat | Acquisition - amélioration | Parc social | 16 | 1 197 898 € | 598 949 € | 598 949 € | 50% |
| 21 rue Bechetoille | Ardèche Habitat | Acquisition - amélioration | Parc social | 6 | 488 215 € | 390 572 € | 97 643 € | 80% |
| rue Melchior de Vogüé | Habitat Dauphinois | Acquisition - amélioration | Parc social | 19 | 2 088 363 € | 1 670 690 € | 417 673 € | 80% |
| 1 et 3 rue des Boucheries | M. Lafon | Acquisition - amélioration | Parc privé | 6 | 283 820 € | 85 146 € | 198 674 € | 30% |
| 22 rue Franki Kramer | SCI Pompon | Réhabilitation | Parc privé | 3 | 147 630 € | 44 289 € | 103 341 € | 30% |
| 5 rue Montgolfier | SCI M&M | Acquisition - amélioration | Parc privé | 4 | 226 360 € | 67 908 € | 158 452 € | 30% |
| 1 place du 18 Juin | ADIS | Restructuration lourde | Parc social | 19 | 598 500 € | 359 100 € | 239 400 € | 60% |
| Total | | | | 133 | 7 807 503 € | 4 395 445 € | 3 412 058 € | |

Vu la prolongation jusqu'en 2026 du programme national « Action Cœur de Ville », ce qui induit d'établir un avenant à cette convention afin de pouvoir poursuivre l'intervention d'Action Logement sur Annonay,

Vu que cet avenant permet la réservation de concours financiers d'Action Logement à hauteur de 6 962 700 € pour la période 2023-2026, avec des financements affectés aux projets décrits dans l'annexe de la convention. Au fur et à mesure de la maturation du projet de revitalisation du centre-ville, la Ville et l'EPCI pourront proposer de nouveaux projets immobiliers. Ces nouveaux projets immobiliers, seront présentés formellement lors des revues de projets annuelles, dont le compte-rendu actera officiellement la mise à jour de la liste d'immeuble. Le cas échéant, une réservation complémentaire de concours financiers pourra être accordée, qui fera l'objet d'un avenant aux présentes.

VU la délibération du Bureau Communautaire n°BC-2019-302 du 17 septembre 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2022-449 du 15 décembre 2022 relative à la mise à jour des délégations de pouvoir au bureau communautaire et au Président,

VU le projet d'avenant à la convention opérationnelle ci-annexé,

DÉCIDE

Article 1

Il est procédé à la signature de l'avenant à la convention opérationnelle « Action Logement / Ville d'Annonay / Annonay Rhône Agglo – Action Cœur de Ville – Volet Immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers » ayant pour objet de décrire les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville de la commune d'Annonay avec Action Logement.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône.

Article 3

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon et de son affichage et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le .

Identifiant télétransmission : .

Fait à Davézieux, le 24/01/2023

Président

Simon PLENET

